



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Une intégration territoriale à développer, un pilotage financier à consolider

Composée de 13 communes du nord-ouest du Finistère, la communauté de communes du Pays des Abers (CCPA) appartient à l'aire d'influence de la métropole brestoise. Elle compte plus de 40 000 habitants et connaît un certain dynamisme démographique, entre périurbanisation au sud et dynamique résidentielle sur le littoral. Ce territoire, organisé autour de trois pôles de centralité (Plabennec, Plouguerneau et Lannilis), présente une grande richesse naturelle et patrimoniale, comprenant en particulier les célèbres abers Wrac'h, Benoît et Ildut.

Un effort important de structuration stratégique et organisationnelle, mais une intégration territoriale relativement modérée

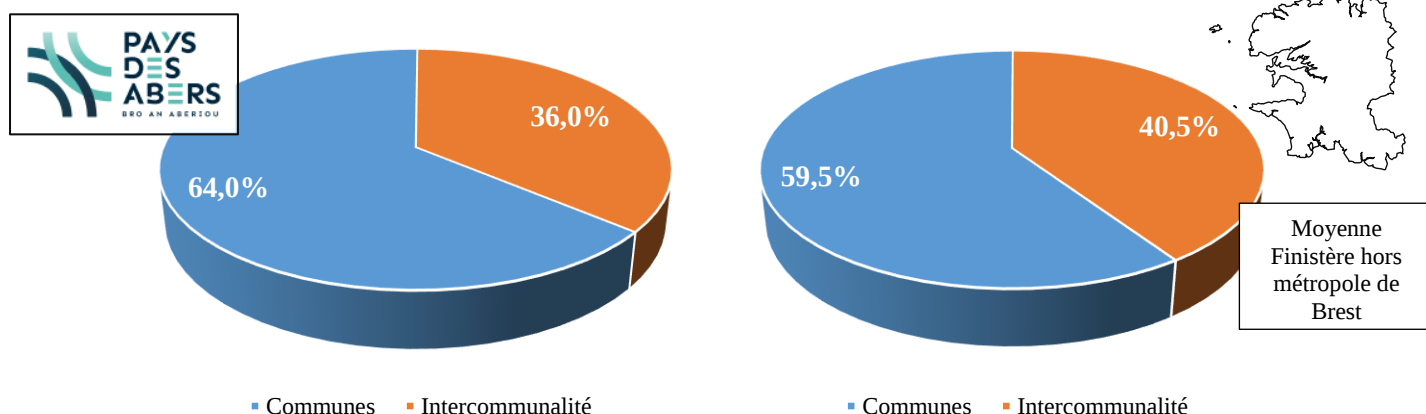
Principales compétences prises **entièrement** ou **partiellement**

	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2024	
Déchets								
Voirie								
Plan local d'urbanisme								
Aires des gens du voyage								
Zones d'activités								
Gemapi								
Eau								
Assainissement collectif								
Crématorium								
Contribution SDIS								
Mobilité								
Maisons de services								
Abattoirs								



La communauté de communes a connu une forte montée en puissance de ses interventions au cours des dix dernières années. Dotée, dès 2015, de la compétence en matière d'urbanisme, elle a pris celles relatives à l'eau et à l'assainissement en 2018, ce qui a fortement influencé son organisation. Pour autant, le niveau d'intégration du territoire demeure relativement faible et l'exercice des compétences dévolues au bloc communal pourrait être davantage intercommunalisé. La compétence voirie, en particulier, demeure partagée avec les communes, selon des modalités limitant l'optimisation des moyens et les gains en efficacité.

Répartition des dépenses de fonctionnement au sein du bloc communal en 2023



La CCPA a mené un effort important de formalisation, tant de son projet de territoire que de ses différentes stratégies sectorielles. Elle a adopté une approche large des enjeux locaux et positionné l'EPCI comme un facilitateur de projets. Elle gagnerait, pour l'avenir, à instaurer un suivi global de ses différents plans d'actions. En outre, si les objectifs stratégiques communautaires sont clairement exprimés, ils ne sont pas relayés par un pacte financier et fiscal assurant une coordination des moyens et une solidarité financière au sein du bloc communal. Enfin, les relations financières entre les communes et leur groupement sont entachées de quelques irrégularités juridiques.



La valorisation de l'Ile Vierge, une réalisation menée dans un cadre juridique inadapté

La principale réalisation communautaire sur la période tient à la valorisation du site de l'Ile Vierge et de ses phares, classés monuments historiques. Menée avec de nombreux partenaires, la première phase de ce projet a été subventionnée à près de 70 %. Elle a donné lieu à la mise en place d'une organisation cohérente dans le cadre d'une stratégie de valorisation touristique et de développement de la notoriété du territoire. La CCPA intervient, cependant, dans un cadre juridique relativement complexe et précaire. Les modalités de gouvernance du site ne permettent pas de disposer d'une vision globale et pluriannuelle des travaux à mener et ne règlent pas durablement la question de l'entretien du phare.



Des investissements modérés sur le budget principal, des tensions sur les budgets annexes

En dépit de sa réduction, la capacité d'autofinancement propre du budget principal demeure importante ; elle a contribué à limiter le recours à l'emprunt et à éviter la mobilisation du levier fiscal. En dehors du projet de l'Île Vierge, les dépenses d'investissement de ce budget sont, toutefois, demeurées très mesurées. La CCPE a, ainsi, accumulé des réserves significatives et dispose de réelles marges de manœuvre.

Les budgets annexes présentent, en revanche, des tensions. En dépit de la progression des recettes tarifaires, l'équilibre des budgets eau et assainissement repose sur la reprise d'excédents antérieurs. Cette situation devrait être accentuée avec l'alourdissement de la charge d'amortissement des immobilisations résultant des investissements prévus. L'augmentation de la redevance n'a pas permis de solutionner totalement les tensions pesant sur la trésorerie du service de gestion des déchets ménagers.

Le budget de la zone de mouillage de l'Aber Benoît est affecté par des irrégularités majeures ; le rétablissement de son équilibre appelle des arbitrages stratégiques quant au positionnement de ce service public. Les opérations d'aménagement de zones d'activités, enfin, nécessitent une fiabilisation de la valorisation comptable des stocks de terrains et une clarification de la stratégie d'investissement envisagée.

La CCPE doit désormais faire aboutir l'adoption de véritables programmes pluriannuels d'investissement pour chacun de ses budgets. Elle doit également mettre en place un véritable pilotage de la dette, compte tenu de l'accroissement du recours à l'emprunt qui s'annonce.